

Date de la convocation : 15 mars 2022

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

Étaient présents :

*Pour le Département des Côtes d'Armor :* M. André COENT, M. Damien GASPAILLARD, M. Ludovic GOUYETTE, Mr BENIER Jean-Marie, Mme Juliana SAN GEROTEO

*Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération :* M. Hervé GUIHARD, M. Thierry SIMELIERE

*Pour le Conseil Régional de Bretagne :* M. Philippe HERCOUËT, Mme Gaëlle NIQUE

Absents représentés : Mr Ronan KERDRAON a donné pouvoir à Mr GUIHARD Hervé (SBAA)

M. Michaël QUERNEZ a donné pouvoir à Mme Gaëlle NIQUE (Région)

Absents excusés :

M. Romain BOUTRON (Département), M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN (Région),

Membres des services :

Conseil départemental : M. Eric VANTAL - Conseil régional : M. Anthony FOSSARD - Syndicat mixte du Grand Légué : Mme Nolwenn SERINET

Mme Chantal GAUTIER, payeuse départementale.

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, en son article 133 ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2016 portant application du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature aux ministères chargés de l'environnement et du logement ;

Vu le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics.

Le comité syndical saisi en date du 22 mars 2022, décide

- d'adopter l'allocation forfaitaire de télétravail pour les agents du SMGL à hauteur maximale de 220€ par an et par agent.

*ADOPTÉE A L'UNANIMITE*

Mme La Présidente

Mme Gaëlle NIQUE

